

2000 OCT. 20

AVIS SOUMIS A LA COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX  
SUR LA SITUATION ET L'AVENIR DE LA LANGUE FRANÇAISE AU  
QUÉBEC PAR SERGE BOUTIN

Monsieur Gérald Larose, président,  
Monsieur Jean-Claude Corbeil, secrétaire,  
Mesdames et Messieurs les commissaires,

D'entrée, je vous remercie pour l'attention que vous accorderez à l'avis que je sou mets dans ce document, et aux propos et commentaires que j'espère tenir de vive voix et publiquement lors des audiences de la Commission.

Pour des raisons nombreuses, ce document se distinguera sûrement par sa concision et pour l'angle très pratique d'où j'ai observé la situation du français chez nous, au pays du Québec. Cet angle, c'est celui des conditions de travail des enseignantes et enseignants de français à l'ordre secondaire, et, par conséquent, celui des conditions d'étude et de pratique de la langue française pour nos milliers de jeunes.

Voici l'essentiel de mon propos, livré sous la forme d'une recommandation.

La concision étant une qualité de l'expression et du style, je demande aux commissaires la permission d'appeler le professeur de français la personne chargée de l'enseignement du français langue première à l'ordre secondaire dans les école du Québec.

-----

Je recommande que la tâche professionnelle complète du professeur de français soit constituée de dix-huit périodes d'enseignement par cycle scolaire de neuf jours, à raison de neuf périodes pour chacun des deux groupes (chaque groupe comptant une trentaine d'élèves) dont ce professeur à la charge.

Beaucoup de faits et d'intentions justifient cette recommandation. En voici un certain nombre.

Les élèves devraient, me semble-t-il, rencontrer leur professeur de français à chaque jour scolaire ou presque. Pour que ce professeur exerce une présence et une influence marquante, pour qu'il puisse exiger et recevoir des travaux d'élèves assidûment, pour qu'il puisse rendre leurs travaux à ses élèves avec la même assiduité, il faut éliminer l'insuffisance des rencontres professeur - élèves, de même que leur dispersion dans le temps, qui ont pu sévir au cours des dernières années.

En effet, comment le français peut-il apparaître primordial, si l'élève (nom fictif) Ludovic de la Mirandole rencontre son professeur de français le jour six puis ensuite le jour huit d'un cycle scolaire de neuf ou quatorze jours, cycle dans lequel se trouve nécessairement une fin de semaine, donc une séparation prolongée entre l'élève et le professeur? Et s'il y a en plus une fin de semaine et une journée pédagogique entre le jour six et le jour huit, pour Ludovic? Comment assurer un réel et efficace suivi dans la dispersion? Comment garantir l'efficacité de l'enseignement du français si l'élève et le maître se voient aussi peu que le cadre actuel le permet ou le provoque?

N'avons-nous pas l'intention de mettre le français à l'abri des menaces, chez nous? Ne voulons-nous pas que nos jeunes écrivent, lisent, parlent et comprennent de mieux en mieux? Alors donnons-nous-en les moyens.

La présence accrue et régulière du professeur de français auprès de ses élèves ne peut se réaliser que si ce professeur n'enseigne qu'à un nombre raisonnable d'élèves. À mon avis, cent est déjà un nombre déraisonnable. Que penser, alors, du nombre cent trente?

Quel adulte normal peut, à chacun des cycles scolaires, recueillir cent compositions françaises, cent exercices en grammaire,

cent dictées, cent comptes rendus de lecture? Il m'apparaît normal et souhaitable, nécessaire, même, que Ludovic, lui, ait ce nombre de travaux à faire en français, au cours d'une période de neuf ou douze jours. Et même, ne devrait-il pas en faire davantage? Combien de parents regrettent que leurs enfants aient si peu d'étude et de travail à faire? Pour ma part, une des explications de la désolante situation que bien des parents constatent réside dans le ratio maître-élèves, beaucoup trop élevé dans le cas des professeurs de français.

Vous constatez donc, Mesdames et Messieurs les commissaires, que mon avis ne se situe pas au niveau des arcanes de la linguistique, ni à celui de la prospective en démographie, ni à celui des certitudes et incertitudes politiques. Il veut provoquer une amélioration nécessaire au niveau de l'action quotidienne, au niveau du cadre de l'action de milliers d'élèves et de professeurs. Comment mieux travailler si le cadre ne le permet pas? Mon avis découle de mon expérience bien pratique accumulée au cours de très nombreuses périodes passées en classe. Je dois ajouter les innombrables heures de soirées et de fins de semaine à préparer les cours et, surtout, à corriger les travaux des élèves.

C'est bien simple: on ne pourra pas améliorer le français de nos jeunes si on ne les fait pas lire, écrire, commenter, etc. Ensuite, il faut que le professeur de français recueille ces travaux, les lise, les annote, les commente, en assure le suivi, etc. En clair, il faut que Ludovic de la Mirandole reçoive son travail corrigé par le professeur dans les deux ou trois jours qui suivent sa remise. Comment voulez-vous que le professeur réalise le tour de force de passer à travers des piles de cent vingt copies à tous les jours?

Je le répète, et c'est bien simple: il faut soulager le professeur de français en diminuant le nombre de ses élèves et le nombre de ses périodes passées en classe.

-----

Je recommande aussi que le Ministère de l'Éducation veille à ce que la tâche officielle (renouvelée à 18 périodes par cycle, soit à 9 pour chacun de 2 groupes) soit respectée dans toutes les écoles secondaires. Pour des raisons budgétaires et aussi pour des raisons de particularismes institutionnels, il arrive que des écoles n'accordent pas à l'enseignement du français le nombre officiel de périodes. À mon avis, si l'école de Ludovic de la Mirandole est une école pauvre ou si elle veut offrir un programme particulier, elle ne devrait pas régler son problème ou se distinguer en réduisant le nombre de périodes de français.

Je recommande aussi la stabilité dans les programmes et dans le choix des manuels scolaires. Il faut se remettre en question, oui, mais pas au point d'inquiéter, encore moins de troubler. Surtout, que l'on cesse de rendre l'application d'un nouveau programme obligatoire à partir de telle ou telle date si les manuels correspondants ne sont pas disponibles, évalués et choisis à cette date.

En terminant, j'exprime de nouveau mon espoir d'être reçu et entendu aux audiences de la Commission. Je pourrai alors essayer de vous sensibiliser davantage à la lourdeur de la tâche actuelle du professeur de français, qui l'oblige à des sacrifices et à un dévouement épuisants.

Veillez recevoir l'expression de mes meilleurs sentiments.

---

Serge Boutin